



Municipalité de
Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION - RÈGLEMENT # 354-21 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET SUR LE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE.

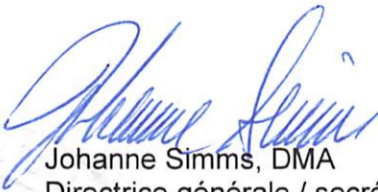
À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Que lors de séance tenue le 6 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro #354-21 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et suivi budgétaire de la Municipalité de Saint-Gervais dans le but de prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises à suivi décréter pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique.

Que le règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité (www.saint-gervais.ca) et sur demande à (info@saint-gervais.ca) ou au 418-887-6116. Le règlement pourra aussi être consulté au bureau municipal, situé au 150, rue Principale, Saint-Gervais (Québec), lorsque celui-ci sera ouvert au public, selon les heures d'ouverture habituelles;

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 8^e jour de juillet 2021.



Johanne Simms, DMA
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS, ci-haut concernant le règlement # 354-21 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et suivi budgétaire de la Municipalité de Saint-Gervais, soit en fonction des modalités d'affichage du règlement 342-19, et ce, en date du 8 juillet 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour de juillet 2021.



Johanne Simms, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

